

Questions au Feuilleton

5. a) Non. Cependant certains ministères et agences fédéraux ont contribué à la publication du programme officiel en y faisant paraître des pages publicitaires. De plus, le ministère des Affaires extérieures a payé le coût d'édition d'un album-souvenir et a contribué à la réalisation, par l'Office national du Film, d'un film sur le Festival. b) Le programme officiel: \$30,000 versés par le secrétariat d'État, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'Agence canadienne de développement international. L'album: \$75,000 payés par le ministère des Affaires extérieures. Le film: \$40,000 déboursés par le ministère des Affaires extérieures c) Voir b) ci-dessus.

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE
FRANCOPHONE

Question n° 1849—M. Schumacher:

1. Quand la Société d'accueil du Festival international de la jeunesse francophone a-t-elle été constituée en corporation?

2. Quelles personnes ont été nommées a) président, b) vice-président, c) secrétaire, d) trésorier?

3. Quelles personnes ont été nommées au sein du conseil d'administration et est-ce le gouvernement ou celui de la province de Québec qui a nommé chacune d'entre elles?

4. Quelle rémunération a été versée à chacun des membres du conseil exécutif et du conseil d'administration et par qui?

5. Quelle a été la durée du mandat de chacun d'entre eux?

6. Ceux-ci ont-ils fait partie d'autres sociétés, associations ou organismes a) avant, b) pendant, c) après leurs fonctions dans le cadre du Festival qui s'est tenu à Québec en août 1974 et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quels étaient (i) la nature de leur association (ii) leur poste (iii) le traitement versé par les autres sociétés, associations ou organismes?

7. Quel était le budget de la Société pour le Festival?

8. La Société est-elle toujours active et, dans l'affirmative, a) a-t-on modifié le conseil exécutif ou le conseil d'administration, b) quelles ont été ces modifications?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. La Société d'accueil du Festival international de la jeunesse francophone a été incorporée le 7 juin 1973 en vertu de la partie III de la loi canadienne sur les corporations.

2. a) Président, M^e Richard Drouin; b) aucun vice-président; c) secrétaire-trésorier, M. Pierre LeFrançois.

3. Les membres du conseil d'administration, soit M^e Richard Drouin, M. Guy Beaulne, M^{me} Yolande Bonenfant, M. René de Chantal, le Révérend Père Marcel de la Sablonnière, M. Pierre Dionne et M. Richard Garneau, ont tous été nommés d'un commun accord entre les gouvernements canadien et québécois.

4. Le président du conseil d'administration, M^e Richard Drouin, a reçu des honoraires de \$35,000 par année, du 7 juin 1973 au 31 octobre 1974. Les membres du conseil d'administration touchaient \$50 par séance avec un maximum de deux séances par jour, chaque présence étant contrôlée par un jeton. C'est la Société d'accueil elle-même qui était chargée de verser ces sommes. Il n'y avait pas de conseil exécutif.

5. Du 7 juin 1973 au 31 octobre 1974.

[M. MacEachen.]

6. Au moment de leur nomination au conseil d'administration et pendant les mois où ils y ont siégé, les membres du conseil occupaient les emplois réguliers suivants et faisaient partie des organisations ou sociétés énumérées ci-dessous: M^e Richard Drouin, avocat à Québec; M. Pierre Dionne, vice-président de la Confédération des loisirs de Québec, commissaire général de l'Association des scouts du Canada, et membre du conseil d'administration de Tourbec; M^{me} Yolande Bonenfant, membre du conseil d'administration de l'Institut canadien; M. Guy Beaulne, directeur général du Grand Théâtre, membre du conseil d'administration du Théâtre populaire de Québec, de l'Opéra du Québec et de la Société Civitas; M. René de Chantal, doyen de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, membre de la Société royale du Canada, et membre de l'Académie canadienne-française; le Révérend Marcel de la Sablonnière, président-directeur général du Centre Immaculée Conception; vice-président aux communications, Association olympique du Canada; M. Richard Garneau, Président de la Fédération d'athlétisme du Québec, commentateur sportif à Radio-Canada. Les revenus tirés de ces fonctions et associations sont de nature confidentielle.

7. Les projections budgétaires adoptées en 1973 se présentaient comme suit: a) Budget global: \$3 millions, incluant à la fois l'aspect international et national. b) Ce montant global a été divisé en deux parties distinctes: 1. \$1.6 million, à la charge de l'Agence, a servi à défrayer l'aspect international de la manifestation. 2. \$1.4 million, à la charge du Canada, a servi à défrayer les dépenses locales; cette somme a elle-même été répartie de la façon suivante: a) une contribution fédérale de \$900,000 (64,25 p. 100 de la contribution canadienne), versée au budget du ministère des Affaires extérieures; b) une contribution du gouvernement québécois de \$500,000 (soit 35,75 p. 100 de la contribution canadienne). Le Festival terminé, la Société d'accueil du Festival international de la jeunesse accusait un excédent des dépenses sur les revenus de \$582,704, qui a été comblé par des contributions supplémentaires de \$374,385.32 (soit 64,25 p. 100 du déficit) du gouvernement fédéral le 1^{er} avril 1975, et de \$208,316.68 de la part du gouvernement québécois (soit 35,75 p. 100 du déficit) le 29 janvier 1975.

8. Les procédures de dissolution engagées le 1^{er} avril 1975 sont presque complétées. a) Non. b) Sans objet.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX AÉROPORTS

Question n° 2623—M. Cossitt:

1. Le ministre des Transports a-t-il autorisé le député de South Western Nova à annoncer, le 26 mai 1975, l'octroi d'une subvention de \$175,000 à l'aéroport de Digby (N.-É.), en vertu du programme d'aide aux aéroports urbains et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il adopté comme politique de faire annoncer par les députés les subventions accordées, les projets de travaux et autres et, dans l'affirmative, a) cette politique s'applique-t-elle également à tous les députés, b) pourquoi cette déclaration a-t-elle été faite par le député de South Western Nova?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1 et 2b) Le ministre demande de temps à autre aux députés d'annoncer en son nom des projets dans leur circonscription. Le député de South Western Nova avait encouragé